



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E19767

VALABLE JUSQU'AU 20/03/2026

ÉDITÉ LE 19/02/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1989

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 15/09/2003  
282 500

Raison sociale : SARL DUPRE

27 RUE DU VIEUX PUIITS  
77760 AMPONVILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC MELUN

Siret : 349 302 448 00023

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 2102350-001-

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 2112955504

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 2112955504

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2024

Téléphone : 01 64 24 35 98

Portable : 06 83 07 78 42

Fax :

Site Internet :

E-mail : contact@sarldupre.fr

Responsabilité légale :

DUPRE GUILLAUME GÉRANT

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code      | Qualification(s) en cours de validité            | * Date d'attribution |
|-----------|--------------------------------------------------|----------------------|
| 3101      | Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE | 19/11/2024           |
| 7122 PROB | Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE  | 21/03/2024           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Fenêtres de toit                                                       | 19/11/2024         |
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 21/03/2024         |
| o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur       | 19/11/2024         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN  
CARRE HAUSSMANN II  
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE  
77127 LIEUSAIN

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.